

Une voix: Ou une femme.

M. Crosbie: Ou une femme. Quand je parle d'un homme, je veux dire une femme. Quand je parle d'une femme, je veux dire un homme. Je suis tout à fait bisexuel à cet égard. Et quand je dis «monsieur l'Orateur», je veux dire «madame le Président». Quand je dis «madame le Président», je pense «monsieur l'Orateur». Je suis ainsi, tout à fait asexué.

Des voix: Oh!

M. Crosbie: Je ne fais aucune distinction entre les sexes.

Une voix: Mais vous connaissez la différence.

M. Crosbie: Comme dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), quand le gouvernement dit non, il veut dire oui et quand le gouvernement dit oui, il veut dire non. Et quand le ministre des Finances dit quelque chose, nous savons que cela ne veut rien dire. Voilà où nous en sommes!

Pour revenir à notre sujet, monsieur l'Orateur, je voudrais ne pas faire un discours d'une heure et demie s'il m'est possible de l'éviter. Donc, je veux seulement en finir. Avec mon discours évidemment, je ne veux pas attenter à mes jours. Néanmoins, si je dois passer ici encore des années à regarder ces gens-là essayer de jouer aux gouvernants, j'aimerais autant en finir tout de suite.

● (1440)

Je voudrais poser quelques questions. A l'époque où j'étais ministre des Finances, je crois qu'il s'est produit un coup, ce dont la plupart des gens ne se rendent pas compte. M. Neufeld était le négociateur et vers la fin du mois de décembre il a réussi à conclure un accord sur une nouvelle convention fiscale avec les États-Unis d'Amérique. Cette mesure revêtait une grande importance et un caractère d'urgence car à l'époque nous nous efforçons de conclure nos négociations sur le prix du pétrole avec l'Alberta et l'une des questions en suspens était celle du projet de taxe sur l'énergie et le fait de savoir s'il s'agirait d'une taxe sur le revenu ou d'une taxe sur les recettes. Une taxe sur les recettes est de beaucoup préférable du point de vue pratique parce qu'elle comporte moins de risques d'évasion fiscale, et c'est donc le mode de taxation que je préférerais.

La province de l'Alberta et les autres provinces productrices ont cependant soutenu que ce devrait être une taxe sur le revenu. Le problème avec une taxe sur le revenu résidait dans le fait qu'il existait une échappatoire de taille dans la mesure où, en vertu de la convention fiscale encore en vigueur, les détenteurs non canadiens de ressources, en particulier dans le domaine du pétrole et du gaz, pourraient faire sortir leurs revenus du Canada et n'avoir à acquitter que la retenue fiscale à la source. Je crois que c'est là que résidait le problème, c'est-à-dire cette retenue fiscale de 15 p. 100 dans la mesure où les sommes visées ne seraient pas assujetties à la taxe sur l'énergie ou d'autres barèmes d'imposition.

Cela nous a vraiment empêchés d'imposer une taxe sur l'énergie par le biais d'un impôt sur le revenu. Je voudrais que le ministre nous dise quand il va conclure cette nouvelle convention fiscale, et si elle a été acceptée par les deux gouvernements? On me dit que c'est déjà fait et nous voudrions savoir quand une loi sera proposée à la Chambre pour la mettre en vigueur, car elle est beaucoup plus importante. Les neuf conventions dont il est question aujourd'hui ne sont pas très importantes à nos yeux. Leur importance est négligeable en comparaison de la convention fiscale à conclure avec les

Conventions fiscales—Loi

États-Unis et de ses répercussions sur le niveau des recettes gouvernementales et sur tout notre système au Canada. Les deux gouvernements ont-ils approuvé la nouvelle convention sur laquelle les fonctionnaires s'étaient mis d'accord en décembre dernier?

Il y a quelques semaines, les journaux racontaient que le Canada et les États-Unis avaient négocié un nouveau traité fiscal. Il serait prêt à être signé. L'une des dispositions de cette entente prévoit que la retenue de 15 p. 100 sur les dividendes, les intérêts et autres revenus serait, sauf erreur, réduite à 10 p. 100. Mais il ne serait plus permis d'exporter les revenus provenant de l'exploitation des richesses naturelles en se contentant de payer la retenue fiscale, et voici ce que le *Journal d'Ottawa* du 24 mai disait à ce sujet:

Le changement apporté à la taxe sur les richesses naturelles prévoit que tout bénéficiaire ou tout revenu réalisé grâce à des biens immobiliers, y compris les redevances à l'égard des ressources naturelles, seront intégralement imposés au Canada. En outre, les gains provenant de la vente de biens, y compris le fonds de commerce d'un établissement permanent, seront pleinement imposés au Canada. En vertu de l'ancien traité les non-résidents devaient verser un impôt maximal de 15 p. 100 sur les redevances provenant de l'exploitation des ressources naturelles...

Et ainsi de suite.

Les fonctionnaires du ministère des Finances affirment que le supplément de recettes engendré par les modifications apportées à l'imposition des ressources pourrait rapporter des centaines de millions de dollars à mesure que le prix du pétrole—en comptant également l'élargissement de l'assiette fiscale—s'approche des prix mondiaux.

Pour convaincre les Américains de nous laisser supprimer cette échappatoire, il nous fallait, évidemment, leur concéder quelque chose, et nous nous sommes mis d'accord sur une proposition équivalente, à savoir une réduction de 15 à 10 p. 100, sauf erreur, sur la retenue fiscale au titre de certains gains. Je pense que les Américains ont également admis qu'il leur faudrait modifier les dispositions de leur droit fiscal qui rend difficile aux entreprises américaines et aux citoyens américains signataires d'ententes commerciales de venir au Canada. On le sait bien monsieur l'Orateur, c'est une disposition qu'on acceptait mal depuis des années. Notre propre secteur hôtelier et touristique se plaint qu'avec ce changement de loi, le volume d'affaires des congrès américains a périçité au Canada, mais si ma mémoire est fidèle les Américains se sont engagés en décembre dernier à modifier cela. C'est cette modification qu'ils allaient faire en échange de l'abaissement à 10 p. 100 de notre taux de retenue fiscale.

Il serait donc très important que le ministre nous confirme l'exactitude de tout cela dans sa déclaration de clôture, et qu'il nous dise quand cette très importante convention fiscale nous sera présentée pour être ratifiée.

Les Américains se sont également engagés à laisser régler autrement la question de la non-déductibilité pour les entreprises canadiennes des frais de la publicité passée aux stations de radiodiffusion frontalières des États-Unis, et à ne pas retarder cette nouvelle convention fiscale. J'aimerais savoir si tel est toujours le cas, parce que c'est cette convention fiscale-là qui présenterait une grande importance et un grand intérêt pour la Chambre.

Avant de terminer, j'aimerais mentionner à l'intention du ministre qu'il y a d'autres projets à venir, le bill de Bretton Woods par exemple. Quand il viendra, nous aimerions avoir des renseignements au sujet de certains pays avec lesquels nous sommes en relations, tels la Jamaïque, savoir où en sont nos relations financières avec la Jamaïque et ce que nous faisons